

COMPTE RENDU
de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
de Châteauneuf-sur-Cher du 10 Juillet 2020

L'an deux mil vingt le quatre juillet, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le dix juillet deux mil vingt.

Le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le quatre juillet deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mmes Ghislaine CHAPIER, Monique GENNETEAU, Catherine MIGNARD, M. François GAMBADE, Mme Florence PIERRE, M. Benoît RICHARD, MM. Jean-Louis BEGASSAT, Ludovic COUTURE.

Étaient excusés Pascal LANDOIS, Sandrine LOPEZ pouvoir à M. BEGASSAT, Christophe BRUNET pouvoir à M. PELLETIER, Annick FORGEAT pouvoir à M. GAMBADE.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Ghislaine CHAPIER est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures.

1. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 Septembre 2020

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Marie-Christine SOUPIZET, Monique GENNETEAU, Benoît RICHARD, Ludovic COUTURE.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément, sur une même liste paritaire à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire **3 délégués et 3 suppléants**. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral). Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que **2 listes de candidats ont été déposées**.

| Nom de la liste ou du candidat tête de liste | Liste nominative des candidats |
|--|---|
| 1- William PELLETIER | William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Pascal LANDOIS, Florence PIERRE, Benoît RICHARD, Ghislaine CHAPIER |
| 2- Châteauneuf Autrement | Jean-Louis BEGASSAT, Sandrine LOPEZ, Ludovic COUTURE |

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0

Nombre de votants (bulletins déposés): 14

Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

| Nom de la liste ou du candidat tête de liste | Suffrages obtenus | Nombre de délégués obtenus | Nombre de suppléants obtenus |
|--|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| 1- William PELLETIER | 11 | 3 | 3 |
| 2- Châteauneuf Autrement | 3 | 0 | 0 |

Le Maire a proclamé **délégués élus** William PELLETIER, Marie-Christine SOUPIZET, Pascal LANDOIS et **suppléants élus** Florence PIERRE, Benoît RICHARD, Ghislaine CHAPIER.

Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

La séance est levée à 19h00.

William PELLETIER



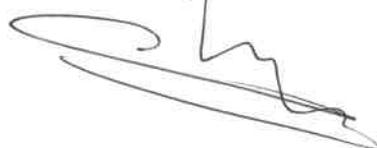
Marie-Christine SOUPIZET



Gilles COMBAUD



Ghislaine CHAPIER



Pascal LANDOIS

Absent

Monique GENNETEAU



Annick FORGEAT

Catherine MIGNARD



Christophe BRUNET

Pouvoir à François GAMBADE



Pouvoir à William PELLETIER



François GAMBADE



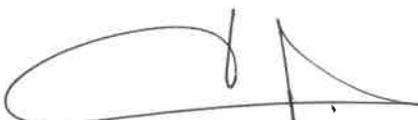
Florence PIERRE



Benoît RICHARD



Jean-Louis BEGASSAT



Sandrine LOPEZ



Ludovic COUTURE



Pouvoir à Jean-Louis BEGASSAT